



Villeneuve
Saint Georges

CONSEIL MUNICIPAL

2eme SÉANCE

Madame la Maire soussignée
certifie que le compte rendu
de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le 12 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 5 avril, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Sylvie RICHTON, Charles KNOPFER, Yannick PILATTE, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, José GRACIA (à partir du point n°1) Sabah CABELLO SANCHEZ, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Julia MORO, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (jusqu'au vœu présenté par le groupe « Agir pour Villeneuve-Saint-Georges »), Philippe GAUDIN, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT

ABSENTS REPRESENTÉS

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Sylvie RICHTON
Guillaume POIRET a donné procuration à Marema GAYE
Maurice BELVA a donné procuration à Daniel HENRY
José GRACIA a donné procuration à Soazic DEBBACHE (jusqu'au compte rendu du 30 novembre 2017)
Marc THIBERVILLE a donné procuration à Christian JONCRET
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDÉ
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration Yannick PILATTE
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Alexandre BOYER
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Sabah CABELLO SANCHEZ,
Jocelyne LAVOCAT a donné procuration à Jean-Paul ESPINAR (Jusqu'au vœu présenté par le groupe « agir pour Villeneuve-Saint-Georges»)

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Mubbashar KHOKHAR
Nadia BEN MOUSSA
Imen GUEDDA
Jean-Paul ESPINAR (à partir du vœu présenté par le groupe « Villeneuve-Saint-Georges Sécurité »)
Jocelyne LAVOCAT (à partir du vœu présenté par le groupe « Villeneuve-Saint-Georges Sécurité »)
Dominique JOLY
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services
Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services
Laura BAILLY, Responsable du service de l'achat public

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Bénédicte BOUSSON JANEAU** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Approbation du compte rendu du 30 novembre 2017

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,
Birol BIYIK s'étant abstenu,

Approuve le compte rendu analytique du 30 novembre 2017

Approbation du compte rendu du 21 décembre 2017

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,
Birol BIYIK et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,
Pierre MAILLOCHON, Marie-christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Jean-Paul ESPINAR
(pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le compte rendu analytique du 21 décembre 2017

URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITES ECONOMIQUES HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE
--

Renouvellement Urbain

1- M. HENRY - Approbation de la convention d'occupation du domaine public par le SyAGE sur la parcelle AP 382 (parking Pierre Mendès France) pour l'installation d'une armoire électrique

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,
Michel FAÏSSE ayant voté contre,
Birol BIYIK, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT)
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve l'emplacement du nouveau poste du SyAGE sur la parcelle AP382 conformément au plan annexé à la présente,

Approuve le projet de convention d'occupation de l'espace public entre la Ville et le SyAGE ci-annexé et autorise la Maire à la signer,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents.

2- Mme la Maire - Approbation de l'avenant n°2, de sortie de convention à la convention pluriannuelle du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens dégradés de Villeneuve-Saint-Georges

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Michel FAÏSSE, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Approuve le projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens dégradés de Villeneuve-Saint-Georges,

Autorise la Maire à signer ledit avenant national ainsi que tous les documents relatifs audit avenant national et à sa mise en œuvre.

3- Mme MORO - Acquisition amiable du pavillon situé au 6 avenue Pierre Mendès France – Maison des Artistes Frida-Kahlo

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Birol BIYIK et Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,

Approuve les comptes de cessions transmis par le SAF 94 pour le 6 avenue Pierre Mendès France,

Approuve l'acquisition à l'amiable par la Commune du bien sis 6 avenue Pierre Mendès France parcelle cadastrée section AP n°384 d'une superficie de 408 m² au prix de 392 510,56 € TTC,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers correspondants,

Dit que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice considéré.

4 - Mme la Maire - Demande de subventions auprès de l'État dans le cadre du Contrat de projets État-Région pour la réalisation d'un équipement de proximité

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,

Sollicite de l'État dans le cadre de son Contrat de projets État Région une subvention de 500 000€ conformément à la convention PNRQAD signé en 2009,

Autorise la Maire à signer tous les documents en lien avec les demandes de subventions,

Dit que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites aux budgets considérés.

Développement Durable

5- Mme DINNER - Approbation d'une convention d'occupation et d'usages entre la Ville de Villeneuve Saint-Georges et l'Association des jardins familiaux de Villeneuve-Saint-Georges

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention d'occupation relative aux jardins familiaux, entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'association des Jardins Familiaux de Villeneuve-Saint-Georges,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

Finances

6- M. HENRY - Marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle : Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert européen et de signature des accords-cadres correspondants

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et à signer les accords cadres avec les sociétés déclarées attributaires par la Commission d'appel d'offres,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs techniques et financiers y afférents,

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.

7- M. PILATTE – Attribution de subventions aux associations locales

Le conseil municipal,

Pour l'ensemble des associations (sauf « France Palestine », « JSBM » et « VDM se Cubacoop ») :

Par 32 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,

Pour l'association « France Palestine » :

Par 27 voix pour,

Charles KNOPFER, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN ayant voté contre,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,

Pour l'association « JSBM » :

Par 31 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus, Omar CHERIGUENE n'ayant pas pris part au vote

Pour l'association « VDM se Cubacoop » :

Par 31 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,
Sylvie RICHETON n'ayant pas pris part au vote

Attribue au titre de l'exercice 2018, les subventions de fonctionnement figurant dans le tableau ci-annexé,

Décide du versement d'une subvention exceptionnelle de 5000 euros à l'association TROPIKANA,

Dit que les crédits correspondant sont ouverts à la nature 6574,

Autorise la Maire à signer les conventions nécessaires.

8- M. DAVIDE - Fixation des tarifs municipaux du marché central et du marché des HBM

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Fixe conformément au tableau ci-dessous, les nouveaux tarifs des droits de place sur les marchés de la ville à compter du 1^{er} Mai 2018

<u>Descriptif</u>	<u>Marché Central</u> <u>€ HT</u>	<u>Marché des HBM</u> <u>€ HT</u>
Places couvertes (par place de 2 ml de façade de toute nature) - la première - la seconde - la troisième et suivantes	4,63 4,94 5,24	
Places découvertes abonnés – le ml de façade de toute nature	2,41	1,94
Places découvertes volants - le ml de façade de toute nature	3,48	2,71
Places formant encoignure ou de passage – supplément	1,73	1,70

RH

9– M. JONCRET - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif à temps complet	46	- 1		45
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	6		+ 1	7
Rédacteur à temps complet	14	- 1		13
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	5	- 1	+ 1	5
Attaché à temps complet	25	- 1	+ 3	27
Adjoint technique à temps complet	259		+ 1	260
Agent de maîtrise principal à temps complet	18	- 1		17
Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	6	- 2		4
Ingénieur à temps complet	10		+ 3	13
Adjoint du patrimoine à temps complet	0		+ 1	1
Animateur à temps complet	11	- 1		10
Animateur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	6		+ 1	7
TOTAL	406	- 8	+ 11	409

Dit que les effectifs sont fixés au 1^{er} mai 2018.

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

Services techniques

10- M. HENRY - Approbation des adaptations statutaires du syndicat des Communes du Sud Est Parisien pour l'Électricité et le Gaz (SUD'ELEG) et de l'adhésion de SUD'ELEG au syndicat SIPPAREC dans le cadre du transfert de la compétence de distribution de l'électricité.

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les adaptations statutaires de *SUD'ELEG*,

Donne l'autorisation préalable à *SUD'ELEG* pour l'adhésion au *SIPPAREC*,

VOEUX

Présentés par la majorité :

- **Contre le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur le site de la Ballastière Nord Limeil-Brévannes**

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Laurent DUTHEIL n'ayant pas pris part au vote,

S'oppose fermement au projet et interpelle le gouvernement sur la nécessité de consulter les élus avant même toute étude de faisabilité d'un projet sur leur territoire,

Demande au Préfet, Laurent Prévost, la transparence la plus absolue avec les élus locaux concernant d'éventuels projets d'implantation de nouveaux établissements pénitentiaires,

Réclame au gouvernement la rénovation « en urgence » de la maison d'arrêt de Fresnes.

- **POUR l'augmentation des effectifs de la police nationale en Val-de-Marne et CONTRE le projet de mutualisation des effectifs des commissariats**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

S'oppose fermement à toute dégradation du service public de sécurité rendu en proximité et au quotidien par les forces de la police nationale dans le Val de Marne.

Demande solennellement à Monsieur le Préfet de police de Paris d'augmenter les effectifs dans le Val de Marne.

Demande une augmentation des effectifs de police et des moyens pour le commissariat de Villeneuve-Saint-Georges

Demande un commissariat uniquement pour Villeneuve-Saint-Georges et Valenton qui permette des interventions plus rapides sans avoir à traverser la Seine.

Demande parallèlement à Monsieur le Préfet du Val de Marne d'abandonner les projets évoqués de mutualisation des effectifs des commissariats Val de Marnais et d'engager une réelle consultation avec les élus et les acteurs locaux.

- **VSG dit NON aux compteurs LINKY**

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,
Birol BIYIK n'ayant pas pris part au vote,

Affirme que la commune de Villeneuve-Saint-Georges, en tant que propriétaire et représentant les prérogatives publiques, s'oppose à l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants « Linky ».

Invite les habitants à faire connaître leur opposition auprès d'ERDF et GRDF et soutiendra toutes mobilisations citoyennes en ce sens.

Présenté par le groupe « Agir pour Villeneuve-Saint-Georges » :

- **Compteur Linky**

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,
Birol BIYIK n'ayant pas pris part au vote

Approuve le vœu ci dessous :

Plus de 7 millions de compteurs Linky sont déjà installés et 30 000 nouveaux le sont chaque jour par ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de France. Depuis plusieurs semaines, on enregistre des témoignages d'incendies, de pannes électriques et des dysfonctionnements de la domotique, qui auraient été provoqués par ce nouveau compteur électrique communicant.

Plus grave encore, des retentissements sur la santé ont été constatés, ainsi qu'une intrusion dans la vie privée des abonnés. *Sont enregistrés « Les heures de lever et de coucher, les 7*

heures ou périodes d'absence ou encore, sous certaines conditions, le volume d'eau chaude consommée par jour, le nombre de personnes présentes dans le logement, etc. » Il y a donc très clairement une atteinte à la vie privée.

Considérant que :

- La Cnil a dû poser des règles pour encadrer les conditions de collecte et d'utilisation de la courbe de charge, reconnaissant ainsi les risques d'atteinte à la vie privée. (délibération n°2012-404 du 15/11/2012).
- Les radiofréquences ont été classées potentiellement cancérigènes pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ).
- L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie par le ministère de la Santé et devrait rendre un avis d'ici la fin de l'année.
- L'électrosensibilité (hypersensibilité aux ondes électromagnétiques et radioélectriques, ou syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques), a été reconnue le 8 juillet 2015 comme un handicap par le Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse (TCI).
- La Cour des comptes a publié début février dans un rapport ses conclusions sur les compteurs Linky qu'elle juge *"trop coûteux"* et *"pas assez avantageux"* pour les consommateurs.
- De nombreux médias et associations de consommateurs ont rapporté que des compteurs LINKY avaient pris feu créant des dégâts importants voir des incendies.
- 493 municipalités (dont Melun et Salon de Provence entre autres) ont pris une délibération pour suspendre l'installation du compteur Linky sur leur territoire. Yerres et Bonneuil sur Marne ont délibéré pour refuser l'installation du compteur Linky.

Constatant qu' ENEDIS et les pouvoirs publics se réfugient dans le déni, mais aussi le mépris avéré par le Président de la République, son gouvernement et sa majorité pour la population en continuant à vouloir imposer les compteurs Linky à des millions de citoyens qui n'en veulent pas.

Rappelant que le compteur n'appartient pas aux consommateurs, ni à ENEDIS mais aux collectivités territoriales, communes ou regroupements, qui en délèguent la gestion aux entreprises de distribution.

Considérant ce qui précède, nous vous demandons, Mme la maire, de prendre un arrêté municipal pour suspendre l'installation de ce compteur et qu'un moratoire soit organisé sur ces compteurs "intelligents" et notamment qu'une réunion d'information des usagers soit organisée à Villeneuve avec ENEDIS.

Présenté par le groupe « Villeneuve-Saint-Georges sécurité » :

- **Sauvegarde en général du patrimoine Villeneuvois**

Le conseil municipal,

Par 26 voix contre,

Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN ayant voté pour,
Birol BIYIK et Michel FAÏSSE n'ayant pas pris part au vote,
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenue.

Rejette le vœu ci-dessous :

Notre Groupe « VILLNEUVE-SAINT-GEORGES SECURITE » s'associe à AMIS ET RIVERAINS DE LA PLACE DU LAVOIR pour la sauvegarde en général du patrimoine Villeneuvois, pour la sauvegarde et la rénovation de la place du Lavoir.

En suivant, NOUS proposons à la Municipalité de baptiser la place du Lavoir du nom de :

« PLACE LIEUTENANT-COLONEL ARNAUD BELTRAME , Héros Martyre de la France 30/03/2018 » Après un recueillement en son hommage, lors du Conseil Municipal du 12 avril 2018.

Fin de séance à 22h15